

Les nominations dans les Congrégations romaines

Les nominations aux nouveaux emplois créés par la Réforme de la Curie romaine, n'ont été connues dans Rome que tout dernièrement, par la publication de l'*Osservatore Romano*.

Rappelons que l'un des points fondamentaux de la réforme de Pie X est la distinction entre les Congrégations et les tribunaux auxquels est réservé désormais tout le contentieux.

Ces tribunaux sont : la Rote, rappelée à son ancienne splendeur, et, au-dessus, une sorte de Cour de cassation, la Signature papale de justice.

Parmi les Congrégations, la Réforme attribue une grande importance à la Consistoriale, qui est désormais chargée du choix des évêques et du haut gouvernement des diocèses.

Une Congrégation nouvelle a été créée, celle des Sacrements.

La Congrégation des Evêques et Réguliers ne s'occupant plus des affaires épiscopales remises à la Consistoriale, devient la Congrégation des Réguliers.

La Consistoriale a pour préfet ou président, comme le Saint-Office, le Pape lui-même. Le cardinal De Laï en est nommé cardinal secrétaire. Le Pape choisit comme membres de cette Congrégation de la Consistoriale : le cardinal Orégia ; le cardinal Serafino Vannutelli, secrétaire du Saint-Office ; le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, membres de droit ; puis LL. EEm. Rampolla, di Pietro, Martinelli, Gotti, Casetta, Cavicchioni. La Consistoriale a un assesseur du cardinal-secrétaire, Mgr Tecchi, avec un substitut, qui est Mgr Charles Perosi, le frère de Don Lorenzo.

Le cardinal Ferrata, qui était préfet des Evêques et Réguliers, devient préfet de la Congrégation des Sacrements. Il y emmène comme secrétaire Mgr Giustini, qui avait ce titre à la Congrégation des Evêques et Réguliers.

La Congrégation des Réguliers reçoit pour préfet le cardinal Vivès y Tuto, et pour secrétaire, le P. Laurent Janssens.

Le tribunal suprême de la Signature papale de justice est formé de six cardinaux : LL. EEm. Vincent Vannutelli, qui est nommé président ; Satolli, Agliardi, Mathieu, (1) Segna, Gasparri.

(1) Aujourd'hui décédé.